

I. Inscriptions

1. Inscriptions des élèves entrant en classes de 2nde Professionnelle et CAP

MRC - Métiers de la Relation Client

MTNE – Métiers de la Transition Numérique et Energétique

**MPMIA – Métiers du Pilotage et de la Maintenance d'Installations
Automatisées**

**MREMI – Métiers de la Réalisation d'Ensembles Mécaniques et
Industriels**

CAP EPC – Employé Polyvalent du Commerce

LUNDI 03 JUILLET 2023

(patio de l'administration)

de 8h à 12h

et de 13h30 à 18h

**Présence OBLIGATOIRE des élèves entrant en 2PRO
MTNE – MPMIA - MREMI pour l'essayage des équipements
industriels (blouse et chaussure de sécurité)**

II. Récapitulatif des pièces à fournir :

Pour tous les nouveaux élèves de 2^{nde} professionnelle et CAP

	La fiche de renseignement famille	
	La fiche d'admission	
	La photocopie de livret de famille	
	La fiche intendance	
	Un R.I.B	Obligatoire pour tous les élèves A scotcher à l'emplacement prévu
	Un chèque, à l'ordre de <u>l'agent comptable du Lycée du Mont Blanc René Dayve</u> , pour la restauration de 50 € uniquement si l'élève s'inscrit comme demi-pensionnaire	Aagrafer à l'emplacement prévu Inscrire le nom et prénom de l'élève au dos du chèque
	Le règlement relatif au fonctionnement du service restauration et d'hébergement	Signer et rapporter la page 6 du règlement
	Fiche urgence + photocopie du carnet de vaccinations	
	Le bulletin d'adhésion à la Coopérative Scolaire + le chèque d'adhésion de 10 € à l'ordre de la <u>Coopérative scolaire du Mont Blanc René Dayve</u>	Inscrire le nom et prénom de l'élève au dos du chèque
	Le bulletin d'adhésion à la MDL + le chèque d'adhésion de 10 € à l'ordre de la <u>Maison du Lycée du Lycée du Mont Blanc René Dayve</u>	Inscrire le nom et prénom de l'élève au dos du chèque
	Demande d'internat	Joindre une lettre de motivation et une photo d'identité
	La carte PASS REGION	Chaque élève s'inscrit sur le site : passregion.auvergnerhonealpes.fr : Attention au moment de l'inscription il faut avoir une photo d'identité. Cette carte servira entre autre à avoir l'accès au Lycée et au restaurant scolaire

III. TRANSPORTS SCOLAIRES :

1) **Par route ou via la SNCF pour les jeunes domiciliés dans le Pays du Mont Blanc**

Les transports scolaires routiers ou SNCF sont gérés par la Collectivité locale, à savoir la **Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc**. Les demandes de transport se font uniquement par internet sur le site de la CCPMB avant le **19 juillet 2023** via le lien :

www.ccpmb.fr

2) **SNCF pour les jeunes domiciliés en dehors du Pays du Mont Blanc (à partir de Magland)**

Les transports scolaires SNCF sont gérés par les services de la Région Auvergne Rhône Alpes. Les demandes d'abonnement SNCF se font uniquement par internet sur le site de la Région avant le 19 juillet 2022 via le lien :

https://transportscolaire.hautesavoie.auvergnerhonealpes.fr/craura_74/usager/

LES INTERNES N'ONT PAS DROIT AUX SUBVENTIONS ACCORDEES AUX DEMI-PENSIONNAIRES OU EXTERNES PAR LE CONSEIL REGIONAL. (Abonnement possible, voir avec le transporteur).

IV. RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2023 :

La rentrée des classes se fera le :

LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023
A 8H30

La journée se terminera à 17h30.

Les internes entreront à l'internat le soir même.

L'emploi du temps sera effectif dès le mardi 05 septembre 2023.